

Fiche synthèse

Phase de rétablissement – Reprise des activités transversales dans le continuum de services en santé mentale

Recommandations intérimaires destinées aux directions des services de santé mentale et de psychiatrie légale

À considérer	Actions à entreprendre
<p>1. Augmentation des nouvelles demandes de services</p> <p>Les récents travaux de l'INESSS ont souligné le fait que la pandémie va engendrer de nouvelles demandes de services en santé mentale.</p>	<p>Comme les services de santé mentale sont considérés comme des services essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Éviter le délestage dans l'effectif de ces équipes, plutôt les consolider.- Adapter les plages horaires afin de répondre à la demande croissante.- Optimiser et intensifier les activités d'accès aux services.- Favoriser la flexibilité entre les points de services d'une même organisation afin d'absorber les nouvelles demandes.- S'assurer de la fluidité dans le cheminement des demandes entre les services.- Réévaluer régulièrement les besoins auprès de la clientèle en attente.- La mise en place d'une offre de service selon le modèle de soins par étapes reposant sur la modulation de l'intensité des services en fonction des besoins de la personne s'avère d'autant plus appropriée en contexte de pandémie.- Accentuer le repérage des troubles mentaux fréquents à l'aide d'outils ou de questionnaires validés et standardisés afin de bien cibler les besoins de la clientèle dès la demande de services et la diriger vers les services appropriés.- Mettre en place la mesure clinique en continu des résultats à l'aide de questionnaires validés et standardisés.
<p>2. Détérioration de l'état mental chez les personnes en suivi actif</p> <p>La littérature nous permet d'anticiper une augmentation des symptômes et des épisodes psychotiques chez les personnes ayant des troubles mentaux préexistants, ce qui pourrait</p>	<ul style="list-style-type: none">- Prévoir une augmentation des symptômes et des épisodes psychotiques chez les personnes ayant des troubles mentaux préexistants, ce qui pourrait occasionner une augmentation des hospitalisations psychiatriques, mais aussi une augmentation des demandes dans la communauté.- Prévoir un mécanisme de liaison entre les services internes et les équipes de suivi, en continuant de privilégier l'utilisation des applications collaboratives et de vidéoconférence.- S'assurer de pouvoir rencontrer les usagers hospitalisés, par téléconsultation lorsque requis.- Mettre en place un mécanisme de relance en fonction du niveau de détresse, qui inclut une évaluation ou une réévaluation clinique, en utilisant, entre autres, des outils de mesure clinique en continu des symptômes (par ex. : GAD-7, PHQ-9, etc.).

<p>occasionner une augmentation des hospitalisations psychiatriques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recontacter la clientèle n'ayant pas été jugée prioritaire ou ayant refusé l'offre de service initiale proposée en période pandémique.
<p>3. Augmenter et étendre l'offre de services</p> <p>Maintenir et accroître l'ensemble des services afin de ne pas accentuer la fragilité des personnes dont l'état mental est fragilisé ou perturbé.</p>	<p>L'offre de service</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre de service habituellement fournie doit être reprise. - Augmenter le volume de services offerts afin d'être en mesure de répondre aux besoins de la population. - Étendre l'offre de services en lien avec les troubles mentaux fréquents. - L'offre de service doit être flexible et diversifiée et doit respecter les consignes de la santé publique. La téléconsultation demeure à privilégier. - Favoriser la mise en place de moyens pour faciliter la communication aux personnes les plus touchées par l'isolement. - Accentuer les liens de collaboration et de soutien avec les partenaires clés des communautés (par ex. : écoles, centres de crises, GMF, 811, etc.). <p>Activités à promouvoir et à maintenir dans la phase de rétablissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre l'accent sur des interventions visant à : augmenter la résilience, favoriser les bonnes habitudes de vie, résoudre les problèmes concrets liés à la pandémie. - Renforcer la cohésion sociale pour briser l'isolement et maintenir les liens sociaux. - Inclure le plus possible la famille et les proches. - Envisager de référer vers des ressources d'autogestion. - Réseauter ou réactualiser les liens de la personne avec les organismes de sa communauté. - Planifier les suivis d'injectables ou prélèvements de routine ayant été retardés en période pandémique. Faire appel aux partenaires pour assurer un suivi rapide et s'assurant de respecter les consignes sanitaires et de distanciation physique, notamment dans les salles d'attente.
<p>4. Les besoins de soutien des familles et des proches aidants pendant la phase de rétablissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'implication active des familles et des proches aidants dans les services offerts aux personnes ayant des troubles mentaux. - Reconnaître que les effets psychologiques de la pandémie sur les familles et les proches aidants peuvent en retour affecter leur capacité à prendre soin de leur proche ayant un trouble mental. - Créer ou maintenir un contact avec les familles et les proches aidants afin d'offrir du soutien et les diriger vers les services d'aide si nécessaire, en privilégiant la téléconsultation lorsque possible. - Porter une attention particulière aux familles et aux proches aidants en situation de vulnérabilité psychosociale. - Mettre en place des groupes virtuels d'éducation psychologique et de soutien pour les familles et les proches aidants.
<p>5. Implantation et consolidation du télétravail et des technologies innovantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les téléconsultations en réintroduisant progressivement les rencontres en présentiel, notamment pour les usagers à haut risque ou pour des situations spécifiques ou urgentes. - Se référer aux pilotes de télésanté de son établissement pour connaître le ou les choix des solutions mises à la disposition des travailleurs ainsi que le matériel de formation et de soutien à la réalisation des activités de téléconsultation et du télétravail.

	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les rencontres d'équipes virtuelles, selon la situation en phase de rétablissement.- Consulter la page : https://telesante.quebec/- Continuer de privilégier les entretiens téléphoniques selon les meilleures pratiques cliniques.- Lors des rencontres en présentiel, continuer de respecter les consignes de la santé publique en respectant les modalités de distanciation physique et d'utilisation d'équipements de protection individuels.- Porter une attention particulière aux mesures légales et déontologiques, au respect de la confidentialité et au consentement libre et éclairé.
<p>6. Mesures de soutien aux professionnels de la santé</p> <p>Le personnel rapporte des inquiétudes et des craintes liées au contexte pandémique et peut aussi vivre de la détresse psychologique.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Analyser fréquemment le niveau de bien-être des professionnels des équipes, avec une vigilance accrue auprès de ceux ayant un historique de troubles mentaux ou lié à la COVID-19.- S'assurer de la mise en place de mesures permettant d'éviter l'épuisement professionnel (par ex. : maintenir un contact régulier, écouter les préoccupations, recours aux pauses, rotation du personnel, etc.).- Maintenir la disponibilité pour les rencontres, les discussions de cas, le soutien clinique (individuel ou de groupe) en mode virtuel.- S'assurer de maintenir une communication claire et fluide sur les nouvelles informations et recommandations ainsi que fournir les consignes et équipements de protection requis.

Références

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). COVID-19 et la phase de rétablissement à la pandémie pour les personnes avec des problèmes ou des troubles de santé mentale. Québec, Qc : INESSS; 2020. 24 p.

<https://www.inesss.qc.ca/covid-19/retablissement-et-reprise-des-activites/phase-de-retablissement-a-la-pandemie-pour-les-personnes-avec-des-problemes-de-sante-mentale-ou-des-troubles-mentaux.html>